Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Ombudsmen suisses en visite à Lausanne

Les Ombudsmen (médiateurs administratifs) provenant des différentes régions de la Suisse se sont retrouvés le mardi 15 juin à Lausanne. Cette visite leur a donné l'occasion de découvrir le bureau cantonal de médiation administrative, de rencontrer des députés et d'admirer quelques hauts lieux de la ville.

L'Association suisse des ombudsmen parlementaires (ASOP) réunit les ombudsmen des cantons de Zurich, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et des communes de Berne, Zurich et Winterthur, qui ont été élus par leur parlement après adoption d'une loi instituant leur fonction. Cette association compte 8 membres ; en font partie également le médiateur du canton de Zoug et la médiatrice du canton de Vaud qui fonctionnent eux à titre expérimental.

Cette visite à Lausanne a été l'occasion de découvrir les Bureaux cantonaux de médiation administrative et de médiation en matière d'administration judiciaire sis à la Place de la Riponne 5. Pour mémoire, le Bureau cantonal de médiation administrative, créé en 1998, mène de front l'expérience de bons offices et l'élaboration d'une loi. Quant au Bureau de médiation en matière d'administration judiciaire, il a ouvert ses portes en août 2003.

Le Chancelier d'Etat a ensuite accueilli les invités au Château cantonal et leur a présenté un exposé sur les relations de l'administration avec les usagers problématiques, voire menaçants. Le repas de midi a été mis à profit pour rencontrer le Président du Grand Conseil et quelques députés pour des échanges de vues sur les expériences vécues.

Il est utile de rappeler le rôle des bureaux de médiation administrative: travaillant en toute indépendance vis à vis de leur administration, ces bureaux ont pour tâches de résoudre, voire prévenir une partie des conflits entre les citoyens et le service public. La médiation administrative est susceptible de renforcer la confiance des particuliers à

l'égard des autorités et d'améliorer notablement la communication entre les uns et les autres. En Suisse, 5 cantons et 3 communes disposent d'une médiation administrative (ombudsman). Vaud est le seul canton romand à disposer d'une telle instance.

La médiation administrative, la médiation en matière d'administration judiciaire et la médiation santé s'inscrivent pleinement dans le programme de législature adopté par le Conseil d'Etat vaudois, qui souhaite tout mettre en oeuvre pour améliorer l'accessibilité des services de l'Etat et la proximité entre l'Etat et le citoyen.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juin 2004

DIRE, Nicolas Gyger, délégué départemental à la communication, tél. 021 316 41 51 Bureau cantonal de médiation administrative, Véronique Jobin, 021 351 26 91